



Club de tir des Arquebusiers de Bigorre – Lieu-dit Beulat 65500 – ARTAGNAN
Affiliation FFTir : 196503001

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'assemblée Générale Ordinaire est ouverte à 09 heures 30 le dimanche 05 octobre 2025.

Nombre de participants : 116 adhérents, procurations comprises (75 personnes physiques présentes).
Le Quorum étant atteint, l'assemblée générale peut être ouverte.
Le Président remercie les personnes présentes.

Introduction.

La saison 2024/2025 est commencée et nous sommes satisfaits de de nous engager une nouvelle fois pour administrer le club et faire tout ce qui sera possible afin d'en assurer la continuité et vous accueillir lors de vos séances de tir.

Rappel : l'accès au stand pour les licenciés est interdit lors de la présence de la Société Loomis, il faut absolument prendre en compte les informations d'occupation du stand via le calendrier du club sur notre site. De même, lorsque nous sommes en période d'entretien du club ou lorsque il y a des travaux, la présence des tireurs est interdite sur le stand.

BILAN MORAL

I - Effectifs du Club en 2024/2025

Saison 2024/2025
Club des ADB premières cartes – 225 licenciés

II – Effectifs à date pour la saison 2025/2026

Saison 2025/2026 – effectifs à date : 199 LICENCES AU 05/10/2025
Non renouvelées 26 personnes à date
Nouvelles licences 2025/2026 - 28 personnes accèdent à notre club
Mutations vers notre club – 10 personnes
Secondes cartes club – 10 personnes

III - Rappels sur le fonctionnement du Club et la réglementation en vigueur

1 - Les horaires du club

Été : du mois de mars au mois d'octobre de 9h à 18h sauf le dimanche où le stand ferme à 13h
Hiver : du mois d'octobre au mois de mars de 9h à 17h sauf le dimanche où le stand ferme à 13h

Bien prendre soin de finir les tirs à minima une demie heure avant l'heure de fermeture. Le club est sous alarme. Toute présence en dehors de ces heures est interdite à l'intérieur des pas de tirs.
Renouvellement de la période de fermeture du Stand entre le 15 juillet au 15 août uniquement le dimanche matin.

Cette année, peut-être fermerons-nous le club entre 12h et 15h en période de chasse afin de respecter les chasseurs. Cette décision sera à prendre en réunion de Bureau/Codir.



2 - Le calendrier des permanences

Le calendrier d'occupation du club est visitable sur le site des ADB avec un code d'accès. Pour toutes les demandes il faut s'adresser au secrétariat du club par mail.

IV - Les permanences des membres du bureau et du comité directeur les dimanche matin .

Tous les dimanches matins sauf du 15 juillet au 15 août, les membres du bureau et du comité directeur sont présents par roulement pour vous accueillir et vous renseigner sur vos démarches administratives.

Lors de ces permanences nous tenons à jour un cahier de présence des licenciés. Chaque licencié doit s'inscrire et indiquer ses noms prénoms n° de licence, club d'appartenance, tir d'assiduité, ou de contrôle.

Bien prendre en compte que le renouvellement de la licence est toujours soumis à cette assiduité. Les licenciés qui ne viennent pas ou ne s'inscrivent pas sur ce cahier s'exposent au risque non-renouvellement de la licence.

Les membres du Bureau et du Codir doivent avertir de leur présence / absence aux permanences par mail et au travers du calendrier établi sur Family Wall.

V - Rappel des règles communes de sécurité et des obligations de chacun.

Tous les licenciés sont tenus de connaître à minima

- Le règlement intérieur du Club des Arquebusiers de Bigorre.
- Le règlement de la FFTir concernant le transport, le stockage, la manipulation des armes et des munitions.
- La réglementation sur les armes édictée par le ministère de l'intérieur.

Pour rappel : la récupération des étuis de catégorie B ou C dans les poubelles et les conteneurs des pas de tirs est interdite et que les personnes qui s'adonnent à cet exercice seront exclues sur le champ.

1 - Utilisation des armes sur les pas de tirs.

Au niveau des pas de tirs, les armes sont transportées depuis le véhicule dans une housse ou une mallette. Ce n'est pas l'arme qui va sur le poste de tir mais la mallette. Canon vers les cibles. A la fin de la série, l'arme est mise en sécurité, magasin sorti ou barillet désapprovisionné, drapeau de chambre mis.

Aucune manipulation d'arme en dehors des postes de tirs, aucune manipulation d'arme lorsque des personnes sont en cible.

2 – Les changements notables sur les pas de tir.

Comme vous l'aurez sans doute constaté, cette année nous avons équipé les stands de phares clignotants rouges qui permettent de visualiser la présence de personnes en cibles et ainsi avertir chaque tireur de l'interdiction de manipuler une arme. Pour le pas de tir armes d'épaules, chaque poste de tir est numéroté et individualisé avec un badge en sortie de poste. Chaque tireur a l'obligation de se munir du badge portant le numéro de son poste de tir lorsqu'il se rend en cible. Ainsi chacun est en capacité de savoir si un tireur se trouve encore sur le champ de tir si il manque un badge numéroté.



Club de tir des Arquebusiers de Bigorre – Lieu-dit Beulat 65500 – ARTAGNAN
Affiliation FFTir : 196503001

Depuis septembre 2024, lors des permanences des dimanches, les membres du comité directeur et du bureau sont présents sur les pas de tirs pour aider, orienter et conseiller les tireurs. Ils garantissent la sécurité de tous en veillant à l'application et au rappel des règles de sécurité individuelles et collectives.

VI - Les actions menées au club pour la saison 2024/2025

1 - Travaux et investissements 2024/2025

Électricité : Cette année le club a investi dans l'autonomie électrique. Ces travaux ont engagés les compétences de bénévoles qui ont travaillé à l'installation de panneaux solaires sur le club. Ces panneaux vont permettre à la fois de d'alimenter les pas de tirs, éclairage et feux à éclats, de faire fonctionner le nouveau portail et d'alimenter les caméras de surveillance. Le club-house bénéficiera également d'une alimentation constante pour les frigos et petits appareillages électroménagers.

Nouveau portail : Le nouveau portail est en place et sera bientôt fonctionnel. Il a été fabriqué par un tireur du club, serrurier de son état. Qu'il nous soit permis ici de l'en remercier chaleureusement, le résultat est superbe !

Feux à éclats des pas de tirs : Comme évoqué il y a quelques minutes, nous avons pourvu les pas de tirs de feux à éclats afin d'avertir les tireurs de la présence de personnes sur le champ de tir.

Modification des butes de tir - Cibleries : Concernant les butes de tirs, elles ont été entretenues tout au long de l'année. Le merlon situé derrière la ciblerie du 50m armes d'épaules a été retiré. Plusieurs merlons ont été aménagés en limite de propriété afin de casser le bruit des détonations et de végétaliser les abords du site. Les cibleries ont été entretenues. Les marquages rouges sur les panneaux indiquant l'emplacement des cibles afin de ne pas endommager les supports qui, encore trop souvent, sont déchiquetés par les projectiles.

A noter que les cibleries métalliques, gong TAR 22lr armes d'épaules, ne doivent en aucun cas être pris pour cible en dehors de leur utilisation spécifique.

Entretien courant du club : Concernant l'entretien, il est rappelé que le club sera en moyenne fermé de 1 à 3 jours par mois. Il est demandé à chacun d'accepter ces petites périodes de fermeture pour le bien de tous.

Vidéosurveillance : Le système de vidéosurveillance a été changé. Plusieurs caméras vont permettre de surveiller le club, parking, pas de tirs, locaux, et d'en améliorer la sécurité. Un dossier préfectoral a été déposé. Il est en cours d'instruction.

2 - Travaux prévisionnels pour la saison prochaine

Automatisation du portail d'entrée : Pour cette nouvelle saison, nous avons le projet de mettre en place un système d'automatisation pour l'ouverture du nouveau portail. Chaque tireur aura l'obligation de s'identifier pour rentrer sur le club, même en cas de venue en groupe. Cet accès sera conditionné par la validité de la licence de tir (certificat médical et licence en cours de validité). Toute personne qui ne sera pas en règle se verra l'accès refusé.

10m air comprimé : Également au programme, pour cette nouvelle saison, la mise en place d'un 10m air comprimé. Nous avons déjà les ramendeurs de cibles, les armes sont également acquises. Il nous faut maintenant aménager le pas de tir afin qu'il permette la pratique de cette discipline (charpente, bardage et toiture translucide).



Club de tir des Arquebusiers de Bigorre – Lieu-dit Beulat 65500 – ARTAGNAN
Affiliation FFTir : 196503001

Pas de tir 50m armes d'épaules : Les traverses bois sur les portiques métalliques en devant des postes de tirs 1 à 9 vont être retirées et remplacées par des panneaux translucides qui amélioreront la clarté des pas de tirs.

Récupérateurs de balles : Dans le cadre des futures modifications de fond de notre club, il est important d'évoquer un point qui va devenir une possible obligation réglementaire dans l'avenir pour les clubs : à savoir la mise en place de récupérateurs de balles.

Pour mieux comprendre la teneur de ce type d'aménagement, il faut prendre comme exemple le club de Picarou qui a installé 9 récupérateurs de balles sur ses installations pour la distance de tir de 100m. Cette installation a coûté 21 000€. Notre club va devoir le faire également ce qui va engendrer une dépense importante. Dès cette année nous allons commencer les démarches afin de mieux appréhender cette future évolution. Dans un premier temps, nous allons procéder à des études afin d'adapter au mieux ces récupérateurs vis-à-vis de nos infrastructures.

Ciblerie métallique TAR 25m armes de poing : Cette année nous allons installer à demeure la ciblerie métallique gongs TAR au 25m. Cette installation permanente permettra d'accueillir les championnats régionaux TAR.

VII - Concours et challenges 2024/2025

Cette année notre club a accueilli :

- **Départemental armes anciennes** – De moins en moins de tireurs pour cet événement sans qu'il nous soit possible d'en expliquer les raisons.

- **Départemental TAR** – Affluence des tireurs pour ce concours. C'est une bonne année en terme de participation à l'échelon départemental et régional.

- **Départemental IR900** – Le nombre de participants est constant chaque année avec 8 participants.

- **Challenge des Mousquetaires** – C'est un événement qui chaque année amène beaucoup de participants qui viennent partager leur passion. A noter que cette année Plaisance et Eauze recommencent à organiser ce Challenge chez eux alors qu'ils l'avaient abandonné. Le Président des Arquebusiers de Bigorre souhaite organiser une réunion avec les représentants de ces clubs pour discuter de cette initiative.

- **Journée conviviale avec remise des prix pour les concours** – C'est un événement marquant pour notre club. A cette occasion, nous sommes tous réunis pour partager notre passion. La remise des prix est toujours un moment particulier où les tireurs sont félicités pour leurs résultats sans pour autant oublier tous ceux qui ont participé aux challenges sans remporter de podium mais qui auront représenté notre club dignement lors des épreuves.

VIII - Augmentation de la licence 2026/2027

Cette année, la licence est à 150€ pour un adulte et 85€ pour un jeune de moins de 21 ans. Pour la saison prochaine, nous souhaitons augmenter à nouveau la licence.

Nous proposons une augmentation de 10€, ce qui reviendrait à 160€ pour un adulte, 100€ pour un jeune de moins de 21 ans.

**L'approbation de l'augmentation de la cotisation pour la prochaine saison est soumise au vote.
Les résultats et décompte de ce vote sont consultables en fin de compte rendu.**



Club de tir des Arquebusiers de Bigorre – Lieu-dit Beulat 65500 – ARTAGNAN
Affiliation FFTir : 196503001

IX - Modification des membres du comité directeur et des membres du bureau.

Plusieurs changements dans notre club concernant les affectations des postes du bureau et du comité directeur. Ces modifications seront soumises au vote en fin d'assemblée générale.

Détail :

Francis Abadie est nommé au poste de secrétaire de l'association.

Bruneau Verget Emmanuel est nommé au poste de secrétaire adjoint.

François Lopez quitte ses fonctions de trésorier adjoint et rentre au comité directeur.

**L'approbation des changements au sein du bureau et du comité directeur est soumise au vote.
Les résultats et décompte de ce vote sont consultables en fin de compte rendu.**

**L'approbation du bilan moral est soumise au vote.
Les résultats et décompte de ce vote sont consultables en fin de compte rendu.**

RAPPORT FINANCIER

Voir les documents comptables en annexe de ce compte rendu.

I - Remarques et commentaires :

Les remarques s'appliquent à l'arrêté des comptes au 31-08-2025.

Il reflète la situation du club à cette date avec un solde consolidé positif à 8 522,65€.
Les éléments pris en compte sont relatifs à l'exercice allant du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025, même si des opérations ont été enregistrées en dehors de ces dates.
Une partie des cotisations et licences de 2024-2025 ayant été enregistrées au titre de 2023-2024.
Une correction a été apportée afin d'avoir une vision cohérente de l'exercice en modifiant la situation de départ.

La saison 2024-2025 se caractérise par un niveau d'investissement très élevé pour un total de 16 500,00€ (portail 1 900,00€ - Installation photovoltaïque 2 600,00€ - Télésurveillance 3 000,00€ - Travaux de terrassements 9 000,00€).

Ces deux éléments expliquent le déficit de 8 800,00€.

Même si il impacte de façon significative notre trésorerie, celle-ci reste d'un très bon niveau à plus de 8 500,00€ et nous permet de fonctionner en toute sérénité.

Le travail des bénévoles n'apparaît pas dans ces comptes. Il peut être valorisé à environ 19 000,00€
Permanences du dimanche matin : 400 heures – Travaux en semaine : 650 heures – Concours 360 heures – Bureau à domicile 540 heures – Soit 1 950,00 heures par ans, ce qui est une estimation basse.

Nous avons eu une année de forts investissements, il nous faut terminer certains travaux. Pour la prochaine saison, ils ne seront pas du même niveau comme le montre le prévisionnel.

**L'approbation du bilan financier est soumise au vote.
Les résultats et décompte de ce vote sont consultables en fin de compte rendu.**



Club de tir des Arquebusiers de Bigorre – Lieu-dit Beulat 65500 – ARTAGNAN
Affiliation FFTir : 196503001

Votes des résolutions de l'assemblée générale du 05 octobre 2025.

Vote pour la nomination de Francis Abadie au poste de secrétaire.

- Vote contre : 0
- Abstention : 0
- Francis Abadie est élu au poste de trésorier à l'unanimité.

Vote pour la nomination de Emmanuel Bruneau Verget au poste de secrétaire adjoint.

- Vote contre : 0
- Abstention : 0
- Emmanuel Bruneau Verget est élu au poste de secrétaire adjoint à l'unanimité.

Vote pour l'intégration de François Lopez au sein du comité directeur du club.

- Vote contre : 0
- Abstention : 0
- François Lopez est élu au comité directeur à l'unanimité.

Vote pour l'augmentation de la licence de tir en prochaine saison 2025/2026.

- Vote contre : 0
- Abstention : 0
- L'augmentation de la licence de tir est acceptée à l'unanimité.

Vote pour acceptation du rapport moral.

- Vote contre : 0
- Abstention : 0
- Le rapport moral est accepté à l'unanimité des membres de l'assemblée.

Vote pour acceptation du rapport financier.

- Vote contre : 0
- Abstention : 0
- Le rapport financier est accepté à l'unanimité des membres de l'assemblée.

L'assemblée générale des Arquebusiers de Bigorre est clôturée à 10h30.

Le Président
Serge Devic

Le Secrétaire
Bruneau-Verget Emmanuel

Le trésorier
Saint Mézard Joël



Club de tir des Arquebusiers de Bigorre – Lieu-dit Beulat 65500 – ARTAGNAN
Affiliation FFTir : 196503001

Annexes comptables au rapport financier.

Comptes Arquebusiers de Bigorre 2024/2025

Comptes Arquebusiers de Bigorre 2024-2025

Trésorerie au 31/08/2024 17 320,83 €

RECETTES		DEPENSES	
Licences et cotisations	27 121,50 €	Licences Part FFTir	17 092,00 €
Ventes	1 718,11 €	Fonctionnement	4 922,08 €
Subventions Dons	2 360,00 €	Concours	1 235,73 €
Concours	2 307,65 €	Travaux et matériel	11 453,88 €
Conventions	2 000,00 €	Impôts	275,00 €
Banque	451,78 €	Missions-Représentation	1 131,63 €
Sweats-Shirts	2 005,00 €	Achats Munitions	208,84 €
		Banque	442,15 €
		Sweats-Shirts	1 727,04 €
		Investissements	8 274,35 €
Total	37 962,02 €	Total	48 760,20 €

RESULTAT EXERCICE -8 798,18 €

Trésorerie au 31/08/2025 8 522,65 €

Compte courant au 31/08/2025 1 522,65 €
Compte sur Livret au 31/08/2025 7 000,00 €
Total 8 522,65 €

Président

Vice-Président

Secrétaire

Trésorier

Secrétaire-adjoint

Trésorier-adjoint

Secrétaire



Comptes prévisionnels 2025/2026

Comptes prévisionnels 2025-2026

Trésorerie au 01/09/2025 8 522,65 €

RECETTES

Coisations	13 000,00 €
Licences	17 000,00 €
Subventions et Dons	500,00 €
Concours	2 000,00 €
Conventions	2 000,00 €
Ventes	1 200,00 €
Banque	500,00 €

Total ~~*****~~

DEPENSES

Licences	*****
Concours	1 000,00 €
Travaux et matériel	4 000,00 €
Achats Cibles Munitions	300,00 €
Frais généraux	3 000,00 €
Impôts	300,00 €
Achats	1 000,00 €
Banque	500,00 €
Projets	9 000,00 €
Total	36 100,00 €

Résultat prévisionnel au 31/08/2026 100,00 €

Estimation trésorerie au 31/12/2026 8 622,65 €

Remarques et commentaires

Ce prévisionnel intègre un niveau d'investissement en retrait par rapport à la dernière saison.

Les projets que nous souhaitons terminer et réaliser pour un montant total de 9,000 € portent sur :

- * Achèvement installation photovoltaïque et portail pour 3000 €,
(Petit matériel divers 700 €, 4 batteries supplémentaires 130 Ah 1 000 €, Contrôle accès 1300 €)
- * Terrassement 3800 €
(Etalement terre, butte ball trap, butte 100m)
- * Couverture avant-postes 50m 600 €
(Toles polycarbonate 50m²)300 €
- * Stand 10m 2 000 €
(Estimation 2024-2025)

2^{ème} allée GORG au 25 m